



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## CAPES

Question écrite n° 66743

### Texte de la question

L'enseignement de l'occitan traverse une période très difficile. En effet, le nombre de postes de professeurs d'occitan mis au concours du CAPES a chuté de 17 à 4 au niveau national. Or ce nombre est largement insuffisant sachant qu'il y a trente-trois départements où l'occitan est compris et parlé. Dans les académies de l'aire linguistique occitane, les enseignants d'occitan n'ont très souvent pas la possibilité d'effectuer leur complément de service dans un autre établissement que celui de leur rattachement administratif, ce qui conduit à des heures d'occitan non pourvues et à des professeurs en sous-service, alors que des professeurs du secondaire pourraient pourtant utilement être détachés ponctuellement à l'université ou dans les autres établissements. Enfin, l'insuffisance de l'offre au niveau du secondaire se répercute inévitablement au niveau supérieur puisque les filières universitaires de l'occitan sont privées de leur bassin de recrutement compte tenu du fait que les élèves n'ont plus qu'une possibilité limitée d'apprendre l'occitan au lycée et au collège. Elles risquent donc, à terme, d'être condamnées à disparaître en raison du manque d'effectif directement lié à la politique menée dans le secondaire. En conséquence, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de lui indiquer les mesures urgentes qu'il compte prendre au sujet de ce dossier.

### Texte de la réponse

La détermination du volume global de postes à offrir aux concours des personnels enseignants du second degré s'appuie sur des prévisions des besoins de recrutement en nouveaux personnels titulaires, prévisions qui prennent en compte un ensemble de facteurs : évolution de la démographie scolaire, réformes pédagogiques, départs définitifs de titulaires, notamment en retraite. La répartition entre disciplines des possibilités de recrutement ouvertes chaque année doit se fonder sur les besoins d'enseignement tels qu'ils s'expriment dans les établissements. Il a été donné priorité aux disciplines présentant des besoins d'enseignement en expansion. À l'inverse, les postes ont été ajustés à la baisse pour les disciplines dans lesquelles les besoins sont saturés. L'enseignement de l'occitan s'est fortement développé durant les dernières années scolaires, ce qui a conduit à recruter un nombre important d'enseignants. Ainsi, depuis la mise en place, en 1992, de la section « occitan-langue d'Oc » au CAPES, le nombre de postes ouverts au concours externe a augmenté de 143 % en dix ans. La demande d'enseignement dans cette spécialité est désormais couverte. En effet, pour la rentrée 2005, le nombre de néo-titulaires à affecter issus des concours 2004 est très largement supérieur au besoin d'enseignement. Ceci signifie que plusieurs jeunes enseignants ne se verront pas proposer un service complet en enseignement ou en remplacement. De plus, compte tenu de la pyramide des âges des professeurs de ces disciplines, peu de départs à la retraite sont prévisibles dans les prochaines années. Dans cette situation, le maintien d'un flux annuel de recrutement (quatre postes au CAPES externe d'occitan et un en catalan en 2004 reconduits pour la session 2005) permet d'assurer la pérennité de la filière universitaire tout en confortant l'enseignement des langues régionales.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription** : Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 66743

**Rubrique** : Enseignement supérieur

**Ministère interrogé** : éducation nationale

**Ministère attributaire** : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 7 juin 2005, page 5728

**Réponse publiée le** : 20 septembre 2005, page 8776